

ATTESTATION DE STABILITÉ MONTAGE STRUCTURE PROVISOIRE

Largeur : 20m

Je soussigné **François GENOT** administrateur délégué de la **SA ATELIERS GENOT** sis 5 rue du Luxembourg 4280 Hannut **atteste que la structure provisoire montée**

LIEU DE MONTAGE : (VOIR CONVENTION DE LOCATION)

CONVENTION DE LOCATION N°: VOIR CONVENTION DE LOCATION

DIMENSIONS : VOIR CONVENTION DE LOCATION

ENTOILAGE CLASSEMENT : Ferrari 702S précontraint *qualité M2*

PERIODE DE LOCATION : VOIR CONVENTION DE LOCATION

Est conforme aux normes de montage et de fabrication édictées par :

Le fabricant Veldeman Structure Solutions Industrieterrein Vostert 1220 | 3960 Bree - Belgium

La structure est conforme à la norme européenne NBN-EN 13782 (structures temporaires-tentes définissant les effets du vent et de la neige sur la construction.)

Charge de vent de base -100km/h (pression de vent de 0.5kN :m²)

Charge de neige sur le sol = 20kg/m².

La structure doit être évacuée en cas de vent dont la vitesse est supérieure à 90km/h

Conditions de contrôle

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées. L'inspection est limitée au contrôle visuel du bon montage des éléments qui composent la structure. Le contrôle est réalisé sans charge ni démontage et suivant l'état au moment de la visite des composants existants.

La mise en place de la structure respectent les prescriptions et les instructions de montage du **fabricant Veldeman Structure Solutions Industrieterrein Vostert 1220 | 3960 Bree - Belgium**

Les calculs ainsi que les certificats M2 sont disponibles au siège de la S.A Ateliers GENOT et/ou téléchargeables sur internet à l'adresse :

LIEN : [Calcul stabilité structure aluminium largeur 20 m](#)

Note au locataire:

Veillez-vous assurer d'être en possessions et de respecter les conditions d'utilisation de l'installation imposées par le loueur et spécifiées dans ses conditions de location.

Veillez également vous assurer d'être en ordre et de faire respecter la législation en termes de nombre de personnes maximum autorisé, sécurité et moyens de lutte contre les incendies etc....

Pendant toute la durée d'utilisation de la structure provisoire, veuillez vous assurer quotidiennement que les différents éléments assurant la stabilité de l'ensemble sont toujours en place (lestes, goupilles, câbles de contreventements, sangles d'arrimage, etc.....).

Fait à Hannut le VOIR CONVENTION DE LOCATION après vérification de montage.

F.GENOT
adm.. Délégué
s.a Ateliers GENOT